

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Mai 2017

Commune de
PAULHAN

N° 2017/05/07

Date de la convocation	11 / 05 / 2017
	<u>Votes : 22</u>
Présents : 21	Pour : 22
Absents : 5	Contre : 0
Représentés : 1	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le dix huit Mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. AMMARI Hanane, BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, L'HOTE Valérie, WEHRMEIJER Patricia.

Procuration : - Mr BONSIGNORI Vincent à Mr VALERO Claude

Objet : Service assainissement – Adoption du rapport prix-qualité du service (RPQS)

Monsieur le Maire évoque la réglementation (article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales) faisant obligation à tout exploitant de rédiger annuellement un rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, service que la commune de Paulhan exploite en régie directe.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20170518-2017-05-07-DE Date de télétransmission : 23/05/2017 Date de réception préfecture : 23/05/2017

Commune de Paulhan
Séance du 18 Mai 2017

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national de l'eau (www.services.eaufrance.fr).

Il présente les résultats de ce rapport qu'il soumet au Conseil Municipal, conformément aux dispositions du décret N° 635 du 6 Mai 1995.

Il demande, en conséquence au Conseil Municipal de se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

le Conseil Municipal,

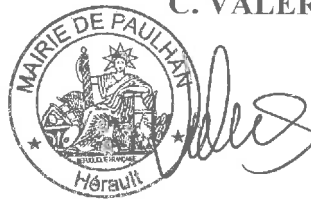
après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2016 du service de l'assainissement mentionnant tous les indicateurs techniques et financiers,

- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté schéma national des données sur l'eau (SNDE) du 26 juillet 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170518-2017-05-07-DE
Date de télétransmission : 23/05/2017
Date de réception préfecture : 23/05/2017